

Disponible en ligne sur www.sciencedirect.comet également disponible sur www.em-consulte.com

[Retour sur textes](#)

Locke et Leibniz. Présentation

Locke and Leibniz. Preamble

Les textes qui sont ici reproduits ont été écrits par deux très grands esprits de l'âge classique. John Locke (1632–1704) est un des penseurs majeurs de la modernité, un des philosophes qui a fondé l'idée du contrat social. Il fut sensible au problème de la cécité. Pourtant, à la fin de son livre *Essais sur l'entendement humain* (Locke, 1690) se demandant comment on peut avoir une idée des « substances », il s'attache au cas de ceux qu'il nomme les « imbéciles », c'est-à-dire des êtres, nés des deux humains, mais dénués de raison et il est amené à conclure sur leur appartenance à une « espèce intermédiaire entre l'homme et la bête ». Bien que Locke ne décrive pas ceux qui sont ainsi désignés, nous pouvons penser à des pathologies ou des handicaps que nous classerions aujourd'hui dans diverses formes de déficiences sévères, pour lesquelles le mot « imbécile » nous révolterait. Le polyhandicap, l'infirmité motrice cérébrale, l'autisme, pour ne prendre que quelques exemples, pourraient entrer dans la catégorie que Locke appelle « destitué de raison ».

Wilhelm Gottfried Leibniz (1646–1716) revêt lui aussi une importance de premier ordre dans la pensée moderne, notamment comme mathématicien et comme créateur d'un système philosophique appelé « caractéristique universelle ». Leibniz reprit l'ouvrage de Locke et y répondit en écrivant les *Nouveaux essais sur l'entendement humain* (Leibniz, 1704). Plus circonspect que Locke sur le problème des imbéciles et des monstres, il conclut quant à lui, à une grande probabilité d'humanité, pour des raisons de prudence intellectuelle et parce qu'il ne se fie pas aux mêmes critères que Locke sur l'origine des nos idées. Encore que Locke lui-même, dans l'ultime paragraphe que nous citons de lui, sente bien que la raison peut-être retenue mais se manifester à un moment ou à un autre et donc que l'apparence peut-être trompeuse. La subtilité et parfois l'humour du texte de Locke sont réels, mais la thèse de l'appartenance des « imbéciles » à une espèce autre que la pleine humanité est tout de même affirmée, sans être entièrement close.

Pourquoi mettre sous les yeux du lecteur ces textes, bien ignorés d'une part et par bien des côtés surprenants, voir stupéfiants, pour nous aujourd'hui d'autre part ? L'histoire de la pensée est ce qu'elle est, comme l'histoire tout court. La méconnaissance est une faute scientifique. Bien plus profondément, il est très important de se rendre compte que la raison raisonnante a pu conduire à des propositions et à des positions que l'évolution de la pensée a abandonnées, mais sans pour autant qu'il n'y ait pas de résurgence. Aujourd'hui certains courants existent encore, qui sont des formes de pensée du même type que celle de Locke sur les imbéciles. Au nom de la dignité de la personne et d'une certaine bioéthique, certains philosophes font la distinction entre l'humain et la personne. Il y a des humains, qui ne sont pas des personnes humaines (*human non persons*), ce qui est le cas des embryons, des comateux, des déments et des nouveau-nés par exemple. Donc l'infanticide, pour ne prendre que ce cas, peut

être justifié ; certes dans certaines circonstances et pendant un court laps de temps, mais néanmoins admissible. Citons quelques textes, tant ils peuvent étonner à la fin du xx^e siècle : « Les personnes, pas les humains sont spéciales. Des humains adultes compétents ont une stature morale intrinsèque beaucoup plus élevée que les fœtus ou les grenouilles adultes. Seules des personnes écrivent ou lisent des livres de philosophie » (Engelhardt, 1986)¹. Mieux, ou plutôt pire : « Toutes les observations montrent clairement, je crois, qu'un bébé nouveau-né ne possède pas plus un concept de soi que n'en n'a un chat nouveau-né. De la sorte, l'infanticide pendant un court intervalle de temps après la naissance doit être moralement acceptable »² (Tooley, 1974). Tooley développe un argument contre « le principe de potentialité » (potentialité d'humanité) qui consiste à dire que si on injectait une substance chimiquant ayant la propriété, une fois injectée dans le cerveau d'un chat, d'en faire un cerveau humain, le chat aurait toutes les caractéristiques des adultes humains. Donc si on assigne un droit sérieux à la vie aux membres de l'espèce humaine, il faut aussi l'assigner à des chats ayant subi un semblable développement. La différence entre l'animal et l'homme s'efface et tant qu'il n'y a pas la personne (mais qu'est-ce qu'une personne alors ?), on peut manipuler la vie et les vivants à volonté. Le raisonnement, fondamental pour Tooley, est que pour fonder un droit à vivre il faut une conscience de soi et un désir de continuer à vivre comme être pensant et conscient : « Un organisme ne possède un droit réel à la vie que s'il possède le concept de soi en tant que sujet permanent des expériences et des autres états mentaux et s'il est persuadé que c'est ainsi qu'il est une entité permanente »³.

Un écho semblable se trouve chez le philosophe Peter Singer dans son ouvrage *Applied Ethics* (Singer, 1986) ou dans *Practical ethics* (Singer, 1993). Peter Singer est un représentant du courant philosophique nommé utilitariste. Les utilitaristes classiques définissent le critère de moralité comme ce qui est le plus utile pour le plus grand nombre d'humains, c'est-à-dire concrètement comme la maximisation du plaisir et l'évitement de la douleur. Peter Singer insiste quant à lui sur les intérêts de chaque être sentant : l'intérêt premier est de ne pas souffrir, mais chacun reconnaît cet intérêt chez les autres. Donc il faut ne jamais accroître la douleur et la souffrance dans le monde. Si une naissance contribue à cet accroissement il est permis de l'interrompre. C'est le cas des fœtus porteurs de déficience.

Citons encore, non pour finir mais pour nous limiter, Tristram Engelhardt : « Ce qui est important chez nous en tant qu'humains, ce n'est pas notre adhésion à l'espèce « homosapiens » en tant que telle, mais le fait que nous sommes des personnes. Cette distinction entre personnes et humains aura d'importantes conséquences quant aux manières de traiter la vie humaine personnelle par rapport à la vie humaine simplement biologique. Une fois qu'on a clairement articulé ces distinctions, on peut mettre au jour quelques-unes des confusions conceptuelles qui ont infesté les débats moraux concernant l'avortement »⁴ (Engelhardt, 1986). Finissons sur ce point : parce qu'ils veulent justifier l'avortement, ces auteurs font une distinction qui va évidemment s'appliquer à de nombreux cas, au-delà de la situation du fœtus. Je cite, encore un texte caractéristique car il justifie « l'euthanasie des enfants par les parents puisque les enfants ne sont pas à strictement parlé des personnes mais qu'ils existent dans et par leurs familles, lorsque non seulement, il n'y a pas de probabilité de vie pleinement humaine mais encore une grande probabilité de souffrance si la vie est prolongée ou lorsque le coût de la prolongation est très important. Une telle décision doit être prise en accord avec un médecin qui peut correctement donner des estimations sur le coût prévisible et qui sera capable d'aider les parents relativement aux conséquences de leur décision. Il est raisonnable de parler d'un devoir de ne pas traiter un petit enfant quand le traitement ne fera que prolonger une vie de souffrance ou en tout cas conduira à une mort douloureuse. Bien qu'on ne réponde pas par-là à toutes les questions, il ressort cela d'important que le devoir de la médecine n'est pas toujours de prolonger obstinément la vie mais parfois tout le contraire »⁵ (Tooley, 1974).

Les références et citations que nous venons de faire de penseurs contemporains justifient de rappeler un courant purement rationaliste qui, avec des arguments très différents selon les épistémologies

¹ Engelhardt, 1986, p. 104–105.

² Tooley, 1974, p. 78.

³ Op.cit. p. 77.

⁴ Engelhardt, 1986, p. 107–108.

⁵ Op.cit. p. 189.

des auteurs et des époques, peut ne pas aboutir à reconnaître la pleine humanité à tout ceux qui, quelles que soient leur capacité et leur apparences, naissent d'un homme et d'une femme.

Autrement dit, cette reconnaissance d'humanité, de dignité absolue, ne peut pas se fonder uniquement sur des arguments logiques, ceux-ci pouvant également conclure à des hiérarchies d'appartenance à l'humanité. D'autres éléments doivent être mobilisés pour asseoir l'égalité radicale de tous les humains, tels que l'éthique, la spiritualité ou la religion.

Pour l'heure, acceptons de relire le débat entre Locke et Leibniz. Nous citons ces textes dans des éditions anciennes, libres de tout droit.

Henri-Jacques Stiker
23, rue Sadi-Carnot, 77810 Thomery, France

Adresse e-mail : Stiker.metral@dbmail.com

Disponible sur Internet le 1 avril 2010